

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 30 mars 2023

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – données relatives aux répercussions économiques en lien avec le virus de la mosaïque du concombre (Cucumber mosaic virus – CMV)
N/Réf : 22I091IC**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 mars dernier. Par celle-ci vous souhaitez obtenir les données relatives aux répercussions économiques en lien avec le virus CMV pour l'année 2022 soit le:

- Montant des pertes rapportées associées au CMV;
- Nombre d'entreprises ayant fait des réclamations;
- Nombre total d'entreprises maraîchères assurées.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le tableau intitulé « Nombre d'avis de dommages et indemnités versées au Programme d'assurance récolte pour les cultures maraîchères et les légumes de transformation en date du 14 mars 2022 ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A - 2.1) vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.